



**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

**Sylviane NOEL**

**Sénatrice**  
**de la Haute-Savoie**

**Secrétaire de la**  
**Commission des Affaires**  
**Economiques**

**Conseillère Régionale**  
**Auvergne Rhône Alpes**

**Conseillère Municipale**  
**de Nancy-sur-Cluses**

La Roche-sur-Foron, le jeudi 16 décembre 2021

Réf : SN/PV/3599

Monsieur le Premier Ministre,

L'évolution de la situation sanitaire dans notre pays a mené le Gouvernement à modifier une nouvelle fois la réglementation nationale en termes d'accès aux remontées mécaniques et aux structures d'accueil dans nos territoires de montagne.

Alors que la saison hivernale vient tout juste de démarrer après plus d'un an et demi d'activité à l'arrêt, plusieurs problèmes semblent déjà se poser dans nos stations.

Premièrement, en ce qui concerne les classes de neige, celles-ci pour qu'elles puissent se tenir, seraient soumises à la présentation d'un pass sanitaire alors même que les activités du programme pédagogique d'éducation physique et sportive en sont normalement exemptées.

Pourquoi les classes de neige venues d'autres départements seraient elles contraintes à la présentation du pass alors que les écoles de nos vallées venant à la journée en sont, elles, dispensées ?

Sur le plan du développement des enfants, outre l'aspect sportif, ces classes sont pour beaucoup l'occasion de découvrir les richesses du territoire national et l'importance de les préserver.



Elles sont le pilier de leur construction sociale et offrent aux plus modestes un premier voyage ou encore l'occasion de découvrir la neige.

En outre, il est important de rappeler que les structures d'accueil sont un secteur clé dans l'économie de nos territoires, dont la saison d'hiver représente la majorité de leur chiffre d'affaires.

En l'état, si l'obligation de présenter un pass sanitaire pour les classes de neige venait à durer, celle-ci ferait craindre le pire pour leur avenir en raison d'annulations en cascade.

Deuxièmement, je tenais à vous faire part de nombreuses craintes m'ayant été remontées par des domaines skiables concernant l'accueil de la clientèle étrangère.

En effet, celle-ci pour aller skier dans notre pays, sera soumise à la présentation du pass, alors même que pour beaucoup de pays, le schéma vaccinal n'est en rien comparable au notre !

Sur la dose de rappel (troisième dose), si la France est en avance de phase de 2 mois par rapport à ses voisins, de nombreux adultes étrangers n'auront pas leur troisième dose avant le 15 janvier.

Pour mémoire, au titre de la mobilité intra-européenne, l'Europe préconise la troisième dose dans un délai de neuf mois maximum après la seconde injection.

De plus, un nombre important de clients étrangers bénéficient d'un schéma vaccinal réputé complet au bout d'une seule injection.

Entre le délai à respecter avec la précédente injection, le calendrier d'éligibilité à la dose de rappel par âge décroissant et la disponibilité des rendez-vous pour se faire vacciner, l'arrivée d'une dose de rappel dans les pays européens ne réglera le problème qu'une fois la saison hivernale terminée. Il y a donc urgence à ce que le Gouvernement trouve une solution, même temporaire pour cette clientèle étrangère mono-vaccinée.

Ce problème se pose dans des termes encore plus aigus pour la clientèle britannique qui suite à la récente annonce du Gouvernement se retrouve interdite de séjour en France. Or cette clientèle représente dans la globalité des stations 15 % de la fréquentation, et pour certaine d'entre elles, comme Chamonix ou Chatel, cette proportion avoisine les 50 %.

Monsieur le Premier Ministre, le tourisme hivernal qui représente plus de 100 000 emplois et 10 milliards d'euros de dépenses touristiques dans nos territoires a déjà payé un lourd tribut à la lutte contre la pandémie de Covid-19.



Les classes de neige engendrent chaque année près de 300 millions d'euros de retombées mécaniques sur les territoires de montagne. Quant à la clientèle étrangère, elle représente 38% des 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés par le tourisme en montagne.

Compte-tenu du poids économique de ces clientèles sur le secteur, je vous demande de bien vouloir examiner dans les meilleurs délais possibles, les questions soulevées dans le présent courrier afin que nous puissions rassurer les acteurs du tourisme de montagne à l'aube de ce début de saison qui s'annonce belle mais néanmoins compliquée.

Vous remerciant par avance l'intérêt que vous porterez à ma requête, je reste naturellement à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Sylviane NOEL**

Cosignataires :

M. Cyril Pellevat, Sénateur de la Haute-Savoie

M. Cédric Vial, Sénateur de la Savoie

Mme. Virginie Duby-Muller, Député de la Haute-Savoie

M. Vincent Rolland, Député de la Savoie

Mme Christelle Petex-Levet, Député de la Haute-Savoie

Mme Emilie Bonnivard, Député de Savoie

Mme Martine Berthet, Sénatrice de la Savoie

M. Loïc Hervé, Sénateur de la Haute-Savoie